



## Règlement Camping

### So W'happy 2017

Le camping du So W'happy 2017 est soumis au présent règlement que vous acceptez en entrant sur le site. Toute infraction à ce règlement sera passible de sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion pure et simple du camping et du festival.

Le camping est un lieu de repos, il ne peut en aucun cas servir à prolonger la fête.

#### **1. Horaire d'ouverture**

Le camping du festival, à proximité du site, est accessible du samedi 8 juillet à 13h30 au dimanche 9 juillet à 11h.

Le nombre d'emplacements étant limité, il est obligatoire de le réserver pour le 5 juillet par mail mentionnant vos nom, prénom et adresse à l'adresse [camping@so-whappy.com](mailto:camping@so-whappy.com). Une preuve d'achat d'une entrée pour le festival y sera jointe.

Un e-ticket comprenant le camping est également en vente via notre site internet ou Facebook.

#### **2. L'accès au camping**

Le camping est exclusivement accessible aux détenteurs du bracelet qui sera délivré à l'entrée du festival sur base de la réservation ou de la présentation du ticket combiné susmentionné. Il devra être porté en permanence.

Le prix de la nuitée est fixé à 5,00 € par personne.

Des bouteilles d'eau seront mises gratuitement à la disposition des campeurs dans l'enceinte du camping.

A chaque entrée, une palpation de sécurité et une fouille légère des bagages est possible.



Les mineurs (âgés de plus de 16 ans) non accompagnés d'un adulte ne sont admis que sur présentation d'une autorisation parentale accompagnée d'une copie de carte d'identité des parents.

### **3. Sécurité**

Sont interdits sur le site du camping :

- tous récipients en verre ;
- les canettes ;
- la détention ou la consommation de boissons alcoolisées
- les pipes à eau, les shishas, ainsi que la détention ou la consommation de toutes drogues ;
- tous types de feux dépassant la taille d'une flamme de briquet (bougies, brûleurs et autres installations à gaz, ...)
- tous types d'aérosols (les déodorants de type roll-on sont autorisés) ;
- les groupes électrogènes ;
- les outils (clés plates, pinces, pelles, etc.) pouvant servir à démonter les grilles. Toute personne tentant d'escalader, d'ouvrir ou d'abîmer les infrastructures, ou d'introduire frauduleusement des objets à l'intérieur du camping, sera immédiatement exclue du camping et du festival ;
- les installations de musique (sono). La musique n'est pas autorisée afin de respecter le sommeil de chacun ;
- les activités commerciales : les campeurs ne sont pas autorisés à vendre de la nourriture, des boissons ou quoi que ce soit d'autre.
- la distribution de dépliants et autres matériels de promotion;
- les objets coupants et tout autre matériel pouvant nuire à la convivialité du camping (armes blanches, feux d'artifices, pétards, ...)
- sauf autorisation expresse de l'organisation, toutes grandes tentes dépassant 9m<sup>2</sup> ;

Les objets précités seront confisqués à l'entrée et l'organisation décline toute responsabilité en cas de non restitution.



***Jeunesse Rongyenne asbl***  
Rue de l'église, 23 – 7623 RONGY (Brunehaut)  
Jeunesse.rongyenne@gmail.com  
TVA : BE0545.920.453  
Compte IBAN : BE 25 1030 3335 9782 – BIC : NICABEBB



Toute personne surprise sur le terrain de camping en possession d'un des objets interdits précités sera immédiatement exclue du camping et du festival.

Les contrevenants s'exposent à des poursuites judiciaires si la possession desdits objets est constitutive d'une infraction pénale (arme blanche, drogue,...).

#### **4. Sanitaires**

Des toilettes et des douches sont mises gratuitement à la disposition des campeurs soit sur l'aire de camping proprement dite soit dans les vestiaires du club de football.

#### **5. Emplacement**

La surface dévolue à chaque tente est de 4 m<sup>2</sup> (emplacement 2 personnes) ; 9 m<sup>2</sup> (emplacement 4 personnes).

La tente devra être installée dans la zone désignée par les membres de l'organisation.

Le marquage au sol délimitant les allées coupe-feu et sortie de secours devra impérativement être respecté.

Toute installation (tente, tendeurs, etc.) susceptible d'entraver le passage des secours sera démontée.

#### **6. Respect du site et des autres campeurs**

Il est strictement interdit (sous peine d'exclusion immédiate) d'abandonner vos déchets sur le sol.

Les campeurs sont tenus de trier leurs déchets et de les déposer au point de collecte le plus proche. Des poubelles sont mises gratuitement à disposition à l'accueil campeurs.

Il est interdit au campeur de dénaturer les arbres, d'en couper des branches et de dégrader le sol.

Toute action de dégradation commise sur la végétation, les clôtures, le terrain ou les installations sera la responsabilité de son auteur, qui devra s'acquitter du coût des remises en état.

Tout comportement de nature à déranger le repos des autres campeurs sera passible d'exclusion du site.



De manière générale, chacun est prié de s'abstenir de toute action qui pourrait nuire à la convivialité, la propreté, l'hygiène et à l'aspect général du camping et de ses installations, notamment les sanitaires.

L'emplacement qui aura été utilisé durant le séjour devra être remis dans l'état dans lequel le campeur l'aura trouvé à son entrée dans les lieux.

## **7. Sécurité**

Des agents de sécurité et des stewards seront en permanence présents à l'entrée et à l'intérieur du camping. N'hésitez pas à leur signaler tout problème.

## **8. Vol**

Malgré la présence d'agents de sécurité, il est impossible de surveiller les affaires de chaque campeur. Ne laissez donc jamais d'objets de valeur dans votre tente sans surveillance.

L'organisation décline toute responsabilité en cas de vol.

## **9. A votre écoute**

Une question, un renseignement ? Les membres de l'organisation restent à votre disposition pendant toute la durée du festival.



***Jeunesse Rongycienne asbl***  
Rue de l'église, 23 – 7623 RONGY (Brunehaut)  
Jeunesse.rongycienne@gmail.com  
TVA : BE0545.920.453  
Compte IBAN : BE 25 1030 3335 9782 – BIC : NICABEBB

